

BEMAPACK S.A.
Rue Zénobe Gramme 1
4890 THIMISTER-CLERMONT
Belgique

GSM : 0032 495 25 91 67
Tél. : 0032 87 259660
FAX : 0032 87 259661

finance@bemapack.be

**DECLARATION DE CONFORMITE CONCERNANT LES MATERIAUX ET DES
OBJETS DESTINES A ENTRER EN CONTACT AVEC DES DENREES
ALIMENTAIRES**

Je Soussigné, Beuvens Frédéric, Administrateur Délégué, certifie que les

- Boîtes « bûches »
- Boîtes « pâtisseries »
- Cartons alimentaires

fabriqués pour « Bruyère S.A. » sont conformes aux dispositions :

- CE1935/2004 du Parlement européen et du conseil du 27 octobre 2004 concernant les matériaux et objets destinés à entrer en contact avec les denrées alimentaire et abrogeant les Directives 80/590/CEE et 89/109/CEE - Article16 ;
- Arrêté Royal du 14 novembre 2003 relatif à l'autocontrôle, à la notification obligatoire et la traçabilité dans la chaîne alimentaire ;
- Règlement CE 2023/2006 de la Commission du 22 décembre 2006 relatif aux bonnes pratiques de fabrication des matériaux et objets destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires.

Le carton utilisé est un carton GC2 allant de 270gr à 350gr en fonction du format et de la hauteur de la boîte.

Fait à Thimister, le 24 janvier 2023


Beuvens Frédéric
Administrateur Délégué